

## 14ème législature

<b>Question N° : 115</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >professions de santé	<b>Analyse</b> > filière médecine générale. stagiaires. formation.
Question publiée au JO le : <b>03/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>22/01/2013</b> page : <b>841</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur des décisions affectant l'enseignement de la médecine générale dans le Nord-Pas-de-Calais. D'aucuns s'interrogent sur des décisions du doyen de la faculté de médecine de Lille. Celui-ci a interdit en décembre 2011 une formation à la maîtrise de stage de deuxième cycle. Un licenciement et une réduction des enseignants dans le secteur de la médecine générale sont également pointés du doigt. Il lui demande s'il ne trouve pas que les conditions de l'enseignement de la médecine générale ne se trouvent pas affectées par certaines décisions du doyen de la faculté de médecine de Lille.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche porte une attention particulière au développement effectif de la filière universitaire de médecine générale. Après une phase initiale de mise en place du cadre législatif et réglementaire permettant la constitution effective de la filière, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attache aujourd'hui à une gestion pluriannuelle et raisonnée des emplois. Les premiers pas de la constitution de la filière, à savoir la reconnaissance statutaire, se double aujourd'hui d'un effort sans précédent en moyens humains. Cet effort se retrouve dans les trois voies complémentaires de recrutement qui sont utilisées pour développer la filière. La voie de l'intégration a permis de constituer les corps de titulaires. Elle demeurera jusqu'à 2016, parallèlement à l'essor prévisible et déjà amorcé du recrutement par concours. La filière universitaire de médecine générale comprend aujourd'hui, pour la première fois, plus d'enseignant que le nombre d'unité de formation et de recherche (UFR) de médecine au niveau national. Celle-ci compte en effet trente-huit enseignants titulaires (30 professeurs -PR- de médecine générale et 8 maîtres de conférence - MCF), dont trente-quatre postes pourvus par voie d'intégration. Ces nominations ont pu être prononcées grâce à l'effort conjoint de tous les acteurs, UFR de médecine, universités, conseil national des universités (CNU) et le travail de la commission nationale d'intégration (CNI). Outre l'intégration, le recrutement par concours est appelé à devenir la voie « classique ». Ces concours, organisés pour la troisième fois cette année, prennent en compte l'expérience des années passées. En effet, lors de la première année d'organisation des concours, dans le but de satisfaire aux objectifs fixés par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, vingt postes de professeurs des universités de médecine générale et trente postes de maîtres de conférences avaient été offerts, ces concours n'avaient connu aucun lauréat, faute de vivier. Aucun candidat ne s'était présenté au concours de professeur, et trois seulement avaient candidaté sur un poste de maître de conférence, sans aucun admis. Malgré des conditions spécifiques et strictes, une première réussite a été constatée l'année passée. Cette année, il y a eu



trois nouveaux lauréats aux concours d'enseignants titulaires de médecine générale, ce qui porte donc le nombre de lauréats aux concours à quatre MCF. La pratique de ces concours étant strictement alignée sur celle des maîtres de conférence praticiens hospitaliers (MCU-PH), ce qui est un nouveau facteur de garantie de l'excellence scientifique requise pour tout recrutement universitaire. De plus, compte-tenu de la difficulté pour les jeunes chefs de cliniques à préparer de façon optimale l'entrée de la carrière universitaire et l'acquisition d'un niveau de recherche adéquat, un nouveau dispositif concernant les chefs de clinique vient d'être inauguré dès cette rentrée universitaire en novembre 2012. Ce dispositif transitoire concerne une dizaine de chefs de clinique qui, ayant vocation universitaire, arrivaient au terme de leur cursus et de leur quatre années de clinicat sans perspective professionnelle. Ils disposent aujourd'hui de la possibilité de proroger leur activité pendant une à deux années supplémentaires, dans la perspective du concours de MCF titulaires de médecine générale dès 2014. Cela devrait permettre à la fois une meilleure préparation du vivier et un meilleur encadrement des étudiants mais aussi de recruter plus facilement dans ce corps de jeunes chefs de clinique qui ont souhaité embrasser une carrière universitaire. En complément de ces deux possibilités, reste la troisième voie, le recrutement des associés. Cette voie est bien entendue maintenue, d'autant qu'elle est appelée à participer à la constitution du vivier des titulaires. En 2007, il y avait 131 associés. Depuis 2008, la filière a bénéficié de la création de 138 postes d'associés. Cet effort en faveur de la filière est particulièrement présent aujourd'hui dans l'annonce récente du recrutement, au titre de 2012, de l'ensemble des 26 maîtres de conférences associés qui avaient reçu un avis favorable lors du CNU en avril 2012, en lieu et place des 20 recrutements initialement prévus. Aujourd'hui, si l'on compte les chefs de clinique, les associés et les titulaires, la filière dispose de 324 enseignants. En ce qui concerne l'université de Lille, l'effectif est de 11 enseignants de médecine générale dont 1 professeur titulaire, 3 professeurs associés, 4 maîtres de conférences associés et 3 chefs de clinique.